

Des professionnels formés à la vie affective et sexuelle dans les établissements médico-sociaux

Mathilde Bibouda,
conseillère technique,
Créai Bourgogne-Franche-Comté,
Dijon.

Le programme de formation-action « Vie affective et sexuelle et handicap » est né suite à :

- un constat effectué par le Centre régional d'études, d'actions et d'informations (Créai) Bourgogne-Franche-Comté, lors de ses interventions : les représentations conduisant à une meilleure reconnaissance d'une liberté d'accès à une vie affective et sexuelle pour les personnes handicapées évoluent dans un sens plus favorable, au sein des établissements les accompagnant. Néanmoins, de nombreuses questions pratiques, cliniques, juridiques et éthiques continuent de se poser pour les professionnels ;
- un appel à consultation a été lancé en 2011 par l'agence régionale de santé Bourgogne pour bâtir un programme destiné à améliorer la qualité de vie des personnes déficientes intellectuelles ou ayant un handicap d'origine psychique accueillies dans des établissements médico-sociaux. Son objectif ? Prendre en compte leur vie affective et sexuelle et la réduction des risques qui y sont associés.

Formation et actions dans les établissements

Trois partenaires : l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) Bourgogne, le service de prévention de la Mutualité française

de Bourgogne (MFB) et le Créai Bourgogne-Franche-Comté, se sont associés pour élaborer un programme de formation-action à destination des professionnels, sur le thème de la vie affective et sexuelle. L'objectif : outiller les équipes (apports théoriques, présentations d'outils, d'ouvrages, de films, temps de débat, etc.), tout en les épaulant dans la conception et la conduite d'un projet très concret à travers les étapes suivantes.

Un courrier informe les établissements médico-sociaux du programme et de la mobilisation requise pour qu'il puisse être bénéfique. En effet, la formation-action – gratuite pour les établissements, grâce au financement de l'agence régionale de santé – nécessite un temps de travail dédié de deux à trois personnes-ressources ; soutenues par un groupe-projet, elles vont construire une action en lien avec la thématique vie affective et sexuelle. Le cycle de formation/information et sensibilisation débute par une journée de formation des cadres, afin de leur permettre de mieux appréhender l'importance du rôle de l'encadrement sur ces questions et de les informer de leur responsabilité. En effet, le sujet de la sexualité en institution est facilement éludé par les inquiétudes qu'il suscite, voire réduit à la gestion des incidents.

Dans un second temps, une séance d'information de l'ensemble des personnels est organisée dans chaque structure participante, afin de présenter le programme et d'explorer l'expérience de l'établissement en la matière. Puis, une formation de deux jours permet

L'ESSENTIEL

- En Bourgogne-Franche-Comté, les professionnels des établissements médico-sociaux qui accueillent des personnes en situation de handicap sont formés sur la thématique de la vie affective et sexuelle. Ces établissements développent ensuite des actions de type groupes de paroles, débats, etc. au profit des personnes accompagnées.
- 92 établissements ont bénéficié de ce programme financé par les pouvoirs publics.

aux personnes-ressources de bénéficier d'apports juridiques et psychosociaux sur la thématique et sur la méthodologie de projet ; les partenaires et les outils pouvant en faciliter sa mise en œuvre leur sont également présentés.

Quelques mois plus tard, une séance d'échanges interétablissements est organisée, rassemblant tous les groupes-projets pour mutualiser les expériences. En parallèle, les trois partenaires (MFB, Ireps et Créai) se mettent à la disposition des établissements médico-sociaux pour un accompagnement individualisé de leur projet.

Enfin, une demi-journée clôture le programme, toujours en présence des groupes-projets et d'un membre de l'équipe de direction de chacune des structures, afin de faire le point sur l'année d'accompagnement écoulée et sur les actions à mettre en place afin de pérenniser le projet.

Les projets des établissements médico-sociaux peuvent être très divers : mise en place de groupes de

parole ; projection d'un film, suivie d'un débat ; organisation d'une soirée pour permettre les rencontres ; soutien à la parentalité ; refonte de documents institutionnels (projet d'établissement, règlement de fonctionnement, etc.).

Le soutien d'experts

Pour construire ce programme, il a été fait appel à plusieurs experts sur la thématique – en particulier le D^r Denis Vaginay – afin d'aider les partenaires à se doter de repères partagés sur les aspects cliniques et éthiques complexes d'un sujet passionnant et délicat et de développer certains problèmes spécifiques à des catégories de publics – polyhandicap : D^r Dominique Juzeau ; autisme : D^r Fabien Joly ; santé sexuelle : D^r Sheila Warembourg. En effet, le programme s'adresse à tous les types d'établissements : institut médico-éducatif (IME), institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (Itep), établissement et service

d'aide par le travail (Ésat), foyer d'accueil médicalisé (FAM), maison d'accueil spécialisée (MAS), etc.

À ce jour, ce programme en est à sa quatrième année et au total les personnels de 92 établissements médico-sociaux ont été formés. L'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté envisage de l'élargir aux établissements francs-comtois, car il a fait ses preuves. Toutefois, tous les établissements ne sont pas allés au bout de leur projet, faute de temps ; un soutien pluriannuel de la part des trois partenaires pourrait contribuer à y remédier.

À souligner enfin qu'un forum intitulé « Amour, sexualité et handicap » ouvert à tous - personnes handicapées, familles, proches et professionnels – s'est tenu le 1^{er} décembre 2016 à Dijon (voir encadré ci-contre). ■

AMOUR, SEXUALITÉ ET HANDICAP

Le forum « Amour, sexualité et handicap » s'est tenu le 1^{er} décembre 2016 à Dijon et a réuni 870 participants ; il fait office d'acte de clôture de cette formation-action sur la vie affective et sexuelle qui s'est déroulée dans les établissements médico-sociaux de Bourgogne (voir article ci-avant). Le forum s'est ouvert sur des saynètes, préalables aux échanges. Parmi les thèmes abordés : présentation par les établissements médico-sociaux de leur travail sur l'amour et la sexualité ; explication du corps, des émotions et des désirs par Akim Boudaoud, sexologue ; définition par une assistante sexuelle de son rôle au sein de l'association Corps solidaires ; présentation de la salle d'intimité d'un institut médico-éducatif (IME) ; présentation d'outils pédagogiques et d'éducation par Sheila Warembourg, sexologue, et du magazine *J'existe et je veux* ; etc.

Pour en savoir plus

• <http://www.creaibfc.org>

DES GROUPES DE PAROLE À L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF SAINTE-ANNE, À DIJON

Cet établissement de l'Acodège accueille des usagers déficients intellectuels moyens, profonds à sévères avec troubles associés. Suite à une sollicitation de l'agence régionale de santé en juillet 2014, un groupe-ressource Vie affective et sexuelle (VAS) a été créé, composé d'une aide médico-psychologique, d'une monitrice éducatrice, d'une éducatrice spécialisée et d'une psychologue.

En décembre 2014, ce groupe a bénéficié d'une formation « vie affective et sexuelle et handicap », organisée par le centre régional d'études, d'actions et d'informations (Creai) Bourgogne – Franche-Comté (voir article ci-avant). Suite à cette formation, il a paru nécessaire à ce groupe d'explorer certains documents institutionnels de l'institut médico-éducatif (IME) – livret d'accueil, règlement de fonctionnement et projet d'établissement – afin de voir dans quelle mesure la vie affective et sexuelle des usagers était prise en compte. La dimension « droit et reconnaissance de la vie affective et sexuelle » n'apparaissant pas, il a proposé à la direction qu'elle y soit inscrite de façon plus explicite et que les personnes accuei-

lies aient le droit à un accompagnement dans leur vie affective amoureuse et sexuelle, conformément à la loi du 2 février 2002, réaffirmant le droit au respect de l'intimité des usagers et le principe de non-discrimination.

Le groupe-ressource VAS a donc proposé d'aborder la VAS *via* les thèmes suivants : connaissance du corps, développement physique et psychoaffectif, notions de choix, de consentement, de pudeur et d'intimité. Deux questionnaires ont été élaborés, l'un destiné aux professionnels éducatifs et de santé afin de déterminer et de recenser les besoins des jeunes par groupes et l'autre destiné aux parents afin d'évaluer leurs besoins.

Parallèlement, un groupe de parole VAS, destiné à de jeunes adultes, a été réactivé en mai 2014. Il est co-animé par une éducatrice et une infirmière (bimensuel pour les filles, trimestriel pour les garçons).

Par ailleurs, plusieurs groupes d'adolescents ou de jeunes adultes bénéficient d'un accompagnement avec une sexologue du centre de planification du conseil départemental, sous

forme de groupes de parole et/ou de prise en charge individuelle, adaptés en fonction de la maturité et de la compréhension des jeunes. Des réunions avec des parents sont organisées sur le thème de l'adolescence et de la vie affective. Le conseil de vie sociale de l'établissement est régulièrement informé des réflexions. Celui-ci a contribué à des modifications dans le règlement de fonctionnement de l'IME. De même, lors de rencontres avec les parents, la vie affective et sexuelle est abordée afin que ce sujet ne demeure pas tabou et que la parole soit libérée et respectueuse de chacun.

Il est essentiel que cette réflexion perdure. Les échanges entre familles, professionnels et partenaires doivent s'enrichir pour soutenir le jeune en devenir. Les supports écrits – spécifiques à ce secteur – doivent aussi être plus explicites.

La vie affective et sexuelle doit être désormais clairement énoncée et définie dans les établissements.

Dominique Vaitilingom,
éducatrice spécialisée,
Institut médico-éducatif (IME)
Sainte-Anne, Dijon.